



Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

PROCES-VERBAL relatif à l'élection du Président et des Vice-Présidents

**Conseil communautaire
Jeudi 9 juillet 2020 à 17h00**

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	58
Vote par procuration :	3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, les membres du conseil de communauté de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Roger TRAMONT.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUIVANTS :

Commune représentée	Titulaire	Présent	Procuration
ANTRAS	SOUARD Olivier	X	
AUCH	LAPREBENDE Christian	X	
AUCH	MELLO Bénédicte	X	
AUCH	JORDA Pierre	X	
AUCH	AURENSAN Nadine	X	
AUCH	MONTAUGE Franck	X	
AUCH	FILHOL Florence	X	
AUCH	OLIVEIRA SANTOS Rui	X	
AUCH	CARRIE Françoise	X	
AUCH	COUDERT Benoit	Abs	Procuration Mme DASTE LEPLUS
AUCH	DASTE LEPLUS Cathy	X	
AUCH	CHAVAROT Henri	X	
AUCH	RABIER Josie	Abs	Procuration M. FALCO
AUCH	BARON Philippe	X	
AUCH	RENAUD Nathalie	X	
AUCH	FALCO Jean	X	
AUCH	CASTERA Isabelle	X	
AUCH	BOURDIL Claude	X	
AUCH	BAUDOIS Sylviane	X	
AUCH	BELMONTE Julien	X	
AUCH	DEJEAN DUPEBE Chantal	X	
AUCH	PASQUALINI Jean-Claude	X	
AUCH	DESBONS Marie-Pierre	X	
AUCH	PRIEUX Areski	X	
AUCH	RIBET Julie	Abs	Procuration Mme DESBONS
AUCH	LOIZON Christophe	X	
AUCH	DOMENECH Damien	X	
AUGNAX	PETIT Claude	X	
AUTERRIVE	PENSIVY Bernard	X	
AYGUETINTE	BALLERINI Francis	Abs	

BIRAN	DEIGNIERES Patrick	X	
BONAS	QUESNEL Joël	X	
CASTELNAU BARBARENS	BURGAN Michel	X	
CASTERA VERDUZAN	MASCARENCO Véronique	X	
CASTILLON MASSAS	CARRERA Bernard	X	
CASTIN	LUCHE Pierrette	X	
CRASTES	DABASSE Sébastien	X	
DURAN	DUPUY Jean-Marc	X	
JEGUN	BIAUTE Philippe	X	
JEGUN	CLAVERIE Florianne	X	
LAHITTE	DAREOUCX Christian	X	
LAVARDENS	MACARY Claude	X	
LEBOULIN	LAPEYRE-ROSSI Christine	X	
MERENS	DALLAS OURBAT Marie-José	X	
MIREPOIX	ESQUIRO Paul	X	
MONTAUT LES CRENEAUX	LACROIX Gérard	x	
MONTEGUT	SAMALENS Jérôme	X	
NOUGAROLET	ARNAUD Pierre-Yves	Abs	Représenté par Mme SCHAT
ORDAN LARROQUE	EVERLET Marie-Line	X	
PAVIE	AUTIE Jean-Marc	X	
PAVIE	BLAY Jean-Michel	X	
PAVIE	CARAYOL Claudine	X	
PESSAN	SERES Jacques	X	
PEYRUSSE MASSAS	PADER Daniel	X	
PREIGNAN	MERCIER Pascal	X	
PREIGNAN	URIZZI Rolande	X	
PUYCASQUIER	TURCHI Louis	X	
ROQUEFORT	MENON Daniel	X	
ROQUELAURE	BAYLAC Michel	X	
SAINTE CHRISTIE	CAHUZAC Pierre	X	
SAINT LARY	CAHUZAC Bernard	X	
SAINT JEAN POUTGE	LAFFORGUE Philippe	X	
TOURRENQUETS	DUFFOURG Alain	X	

M. TRAMONT informe que 63 conseillers communautaires ont été désignés par les communes et demande à M. Claude PETIT, doyen d'âge des conseillers, de présider l'assemblée jusqu'à l'élection du Président.

I - INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge (L5211-9 du CGCT) M Claude PETIT, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art L5211-9 du CGCT). Il a constaté que la condition de quorum, posée par l'article 4 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid19 modifiée par l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, était réunie.

M. Julien BELMONT a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L2121-15 applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT).

II ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- M. Joel QUESNEL
- et M. Areski PRIEUX

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne. Il a fait constater qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	3
Reste pour les suffrages exprimés	58
Majorité absolue	25

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Pascal MERCIER	47
Olivier SOUARD	11

M. Pascal MERCIER a obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

2.7 proclamation de l'élection du Président

M. Pascal MERCIER a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

III DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Pascal MERCIER élu Président, le conseil communautaire a été invité à déterminer le nombre de vice-présidents.

Le Président a rappelé l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le conseil communautaire détermine le nombre de vice-présidents, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Cela signifie que Grand Auch Cœur de Gascogne disposerait de treize vice-présidents.

Il précise que le conseil peut, à la majorité des deux tiers, déroger et fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de fixer le nombre de vice-présidents à quinze, comme le permet l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par un vote à la majorité des deux-tiers.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à quinze le nombre des vice-présidents.

1 abstention : M. DELIGNIERES.

IV ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président a invité le conseil à procéder à l'élection des vice-présidents conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque vice-président a été élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a eu lieu à la majorité relative.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins et enveloppes ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

4.1 Election du 1er vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.1.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	47
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Michel BAYLAC	47

Michel BAYLAC a été proclamé 1er vice-président et immédiatement installé.

4.2 Election du 2ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.2.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	17
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	43
e. Majorité absolue	22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Bénédicte MELLO	43

Bénédicte MELLO a été proclamée 2ème vice-président et immédiatement installé.

4.3 Election du 3ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.3.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	16
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Claudine CARAYOL	45

Claudine CARAYOL a été proclamée 3ème vice-président et immédiatement installé.

4.4 Election du 4ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.4.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	49
e. Majorité absolue	25

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Claude BOURDIL	49

Claude BOURDIL a été proclamé 4ème vice-président et immédiatement installé.

4.5 Election du 5ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.5.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	50
e. Majorité absolue	26

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe LAFFORGUE	50

Philippe LAFFORGUE a été proclamé 5ème vice-président et immédiatement installé.

4.6 Election du 6ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.6.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	46
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Pierre JORDA	46

Pierre JORDA a été proclamé 6ème vice-président et immédiatement installé.

4.7 Election du 7ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.7.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	53
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Marie-Line EVERLET	53

Marie-Line EVERLET a été proclamée 7ème vice-président et immédiatement installé.

4.1 Election du 8ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.8.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	47
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe BARON	47

Philippe BARON a été proclamé 8ème vice-président et immédiatement installé.

4.9 Election du 9ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.9.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	50
e. Majorité absolue	26

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Nadine AURENSAN	50

Nadine AURENSAN a été proclamée 9ème vice-président et immédiatement installé.

4.10 Election du 10ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.10.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	36
e. Majorité absolue	19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Rui OLIVEIRA-SANTOS	36

Rui OLIVEIRA SANTOS a été proclamé 10ème vice-président et immédiatement installé.

4.11 Election du 11ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.12.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	46
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Florence FILHOL	46

Florence FILHOL a été proclamée 12ème vice-président et immédiatement installé.

4.12 Election du 12ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.12.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	48
e. Majorité absolue	25

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Bernard PENSIVY	48

Bernard PENSIVY a été proclamé 12ème vice-président et immédiatement installé.

4.13 Election du 13ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.13.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	52
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Jacques SERES	52

Jacques SERES a été proclamé 13ème vice-président et immédiatement installé.

4.14 Election du 14ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.14.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	52
e. Majorité absolue	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Philippe BIAUTE	52

Philippe BIAUTE a été proclamé 14ème vice-président et immédiatement installé.

4.15 Election du 15ème vice-président

Assesseurs : M. Areski PRIEUX, M. Damien DOMENECH, M. Joel QUESNEL, Jean FALCO.

4.15.1 Résultat du premier tour de scrutin

Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [a - (b + c)]	49
e. Majorité absolue	25

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	suffrages obtenus
Véronique MASCARENC	49

Véronique MASCARENC a été proclamée 15ème vice-président et immédiatement installé.

V PROCLAMATIONS DES RESULTATS

Sont proclamés :

Qualité	Prénom Nom
Président	Pascal MERCIER
1 ^{er} Vice-président	Michel BAYLAC
2 ^{ème} Vice-président	Bénédicte MELLO
3 ^{ème} Vice-président	Claudine CARAYOL
4 ^{ème} Vice-président	Claude BOURDIL
5 ^{ème} Vice-président	Philippe LAFFORGUE
6 ^{ème} Vice-président	Pierre JORDA
7 ^{ème} Vice-président	Marie-Line EVERLET
8 ^{ème} Vice-président	Philippe BARON
9 ^{ème} Vice-président	Nadine AURENSAN
10 ^{ème} Vice-président	Rui OLIVEIRA-SANTOS
11 ^{ème} Vice-président	Florence FILHOL
12 ^{ème} Vice-président	Bernard PENSIVY
13 ^{ème} Vice-président	Jacques SERES
14 ^{ème} Vice-président	Philippe BIAUTE
15 ^{ème} Vice-président	Véronique MASCARENC

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Conseillers délégués

Le Président annonce, qu'en plus des vice-présidences, il déléguera des attributions aux conseillers délégués suivants :

Prénom Nom	Attribution(s)
Jean-Marc DUPUY	Aménagements et travaux
Pierre CAHUZAC	Enseignement supérieur
Gérard LACROIX	Equipements sportifs, culturels et de loisirs

V - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du conseil communautaire, le Président lit la Charte de l'élu local.

Charte de l'élu local Article L1111-1-1 CGCT

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

VI - CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

En application de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui seront soumises à l'assemblée.

Ces commissions sont convoquées par le Président qui en est le Président de droit. Lors de la première réunion les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

Il est proposé au conseil communautaire de **CREER** les commissions thématiques suivantes :

- Administration générale ; Ressources Humaines
- Développement, aménagement du territoire, accessibilité aux services publics du territoire, enseignement supérieur
- Finances ; Evaluation des politiques publiques
- Prospective territoriale, développement durable, biodiversité, climat-Energies, Alimentation ; Habitat et urbanisme
- Prévention, collecte et traitement des déchets ; Rivière et gestion des eaux ; Sentiers de randonnées ; Extension promenade des berges du Gers
- Petite enfance, enfance et jeunesse

- Développement économique ; Relations institutionnelles, organisations professionnelles et chambres consulaires ; Tourisme ; Culture
- Solidarité, action sociale et médico-sociale
- Politique de la ville ; Aménagement et travaux ; Equipements sportifs, culturels et de loisirs
- Transports et mobilités ; Réseaux et équipements numériques

INFORMATIONS

- Réunion du Bureau le vendredi 24 juillet (Cordeliers)
- Conseil communautaire le vendredi 31 juillet (Mouzon)

Fin de la séance à 21h05.